

Consignes MEM2 :

L'oral en lui-même dure 10 minutes : 5 minutes de synthèses et 5 minutes où il faudra répondre à une ou plusieurs questions ouvertes (le but sera de développer au maximum ses réponses et d'approfondir son argumentation).

Vous avez 10 minutes pour vous préparer, durant cette préparation vous devez :

- *Faire une synthèse globale du texte (Lui donner un titre, source, de quoi ça parle, ...)*
- *Extraire 3 mots (ou groupe de mots) clefs du texte (Mots qui pour vous sont les plus importants du texte)*
- *Justifier ces mots clefs (pourquoi avoir choisi ces mots, quels sont leur importance dans le texte ?)*
- *Répondez à la question : Pour vous qu'est-ce qu'une donnée sensible ?*

S'il vous reste du temps, identifiez les problématiques du texte, trouvez des solutions à ces problématiques, écrivez ce que vous pensez du texte, ...

Cela pourra toujours être utile pour répondre par la suite aux questions du jury et vous permettra d'approfondir votre analyse de texte !

SUJET-1-1

Les Echos • no. 23407 • p. 21 462 mots

FLORIAN DEBES; NICOLAS RICHAUD

C'est le revers de la médaille du développement de l'e-santé. Récemment, la fuite sur Internet d'informations personnelles (séropositivité au VIH, type de cancers, etc.) relatives à près de 500.000 patients d'une trentaine de laboratoires d'analyse a illustré comme jamais auparavant les dangers nés de l'innovation numérique en matière de santé. « Avec les données de santé, on touche à la vie privée la plus intime », note Claire Poirson, avocate spécialisée dans la réglementation sur les données personnelles pour le cabinet Bersay. Quel individu aurait envie que son employeur ou son banquier sache qu'il est malade ? Or, avec le développement des services de médecines à distance et de bracelets connectés de plus en plus perfectionnés, sans parler des éventuels pass sanitaires qui prendraient la forme d'une application mobile, ces données porteuses de secrets médicaux sont de plus en plus nombreuses... et pas toujours bien protégées.

Des problèmes récurrents

« Concernant les données de santé, les gros problèmes sont récurrents : elles sont souvent mal stockées dans le Cloud et la cryptographie pour les chiffrer est souvent insuffisante, souligne Lydia Morlet-Haidara, codirectrice de l'institut Droit et Santé à l'Université Paris- Descartes. La solution serait d'aller vers une labellisation des applications d'e-santé, ce qui permettrait de rassurer les patients ou professionnels de santé et de sécuriser leurs pratiques. On pourrait très bien imaginer la CNIL et la Haute Autorité de santé travailler main dans la main sur le sujet. » En attendant, pas moins de 71 % des applications médicales et de soins de santé ont un problème de vulnérabilité, selon une étude Intertrust. Une proportion considérable pour des données considérées par le régulateur, la CNIL, comme « sensibles » . « Par principe, il est interdit de

les collecter » , souligne Claire Poirson. Mais il existe des exceptions, notamment le motif d'intérêt de santé publique, largement mis en avant par les acteurs de l'e-santé et les pouvoirs publics eux-mêmes pour déployer des solutions numériques de lutte contre la pandémie - comme les applications TousAntiCovid et Vaccin Covid. « Les textes ne s'opposent pas à la mise en oeuvre de solutions de suivi numérique, individualisé ou non, pour la protection de la santé publique » , a rappelé Marie-Laure Denis, la présidente de la CNIL, lors d'une audition mardi devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. Concernant le Covid, la CNIL a mis en place une procédure accélérée qui a permis en un an à une centaine de projets de recherche d'être autorisés en un temps record, parfois « en quelques heures » . Mais elle a aussi multiplié les contrôles et voit les données de santé comme un axe prioritaire de ses enquêtes pour 2021.